

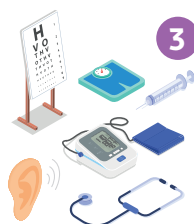
L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Prenez un temps pour vous :

l'Assurance Maladie vous offre un examen de prévention en santé personnalisé dans un centre d'examen de santé près de chez vous.



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.



3 Des examens médicaux, analyses biologiques et vaccination réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.



1 Un agent d'accueil vous informe sur vos droits en santé et vous accompagne, si besoin, dans vos démarches (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant...).



4 Le médecin envisage avec vous les suites à donner à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).



2 Des professionnels de santé (médecins, infirmiers) abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.



5 Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Le centre d'exams de santé près de chez vous

UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR...

- Faire un point sur votre santé.
- Obtenir des conseils personnalisés.
- Bénéficier d'actions de dépistage.
- Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

EN PRATIQUE



Vous prenez rendez-vous pour un examen de prévention en santé.

- Prenez rendez-vous en ligne sur : <https://monrdvsante.cpamdeslandes.fr/>

Mont-de-Marsan

Dax

Biscarrosse



- Par téléphone au : 05 58 85 84 00
- Par mail : ces40.cpam-montdemarsan@assurance-maladie.fr



Vous réalisez votre bilan de santé.

- Au CES : 8 rue Victor Lourties - 40000 Mont-de-Marsan
- À la CPAM des Landes : 43 rue Baffert - 40100 Dax
- À l'école de musique (salle Latécoère) : 1500 avenue Pierre-Georges Latécoère - 40600 Biscarrosse



Vous ne payez pas.

[L'examen de prévention en santé est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie]